



## Charte TRIRA HANDICAP

*portant sur l'accueil en formation des personnes en situation de handicap*



La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit que, les prestataires de formation professionnelle, de bilan de compétences et de validation d'acquis d'expérience ainsi que les centres de formation d'apprentis devront faire l'objet d'une certification sur les bases d'un référentiel national, défini par France Compétences.

C'est dans ce cadre légal mais également pour respecter les valeurs d'unité, d'écoute et d'égalité, que la Société Coopérative TRI Rhône-Alpes s'engage en faveur de l'accueil, du suivi et de la prise en compte des spécificités des personnes en situation de handicap.

### ACCUEIL

Nous vous garantissons un accueil personnalisé, qui prend en compte vos besoins et vos attentes. Nous vérifierons ensemble la compatibilité de votre souhait de formation avec votre handicap et nous vous proposerons des aménagements lorsque c'est possible ou bien une orientation vers un autre prestataire. Nos formations étant en partie digitalisées, nous vous accueillons par téléphone, courriel et Visio.

### INFORMATION

Nous mettons tout en œuvre pour vous communiquer une information complète sur nos parcours de formations afin d'identifier clairement les objectifs, les modalités et les exigences, pour anticiper ensemble les éventuelles difficultés et les solutions que nous vous proposerons.

### ÉCHANGES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Dès que cela s'avère nécessaire, nous organiserons avec vous, notre référent handicap, votre employeur, ou encore avec la structure qui vous accompagne, des échanges pour que vous puissiez être entouré et accompagné au mieux avant, pendant et après votre formation.

### ADAPTATION ET SUIVI

Durant votre formation et si votre situation l'exigeait, nous nous engageons à adapter votre parcours (rythme, aide aux évaluations, lecture des supports etc.), pour vous apporter une expérience de formation la plus confortable possible. Vous ne serez jamais seul et nous pourrions apporter des ajustements pédagogiques, en accord avec les parties prenantes.

### PÉRENNISATION ET AMÉLIORATION

Afin de pérenniser nos engagements concernant la prise en compte des spécificités du public en situation de handicap, nous évaluons nos actions, organisons des échanges pédagogiques internes et prenons régulièrement information auprès de professionnels pour une recherche permanente d'amélioration de nos services.

### Nos référents Handicap sont :

**Virginie SAGONA** : Conseillère Cap Emploi pour l'accompagnement du public en situation de handicap / Responsable d'agence de Vienne (38200) - [virginie.sagona@capemploi38.com](mailto:virginie.sagona@capemploi38.com)

**Christine SOURIOUX** : Responsable pédagogique TRIRA – [c.sourieux@trira.com](mailto:c.sourieux@trira.com)

<https://trira.com>

Siège social – 144 impasse Laverlochère – 38780 Pont-Evêque – [administratif@trira.com](mailto:administratif@trira.com)

SCIC SA à capital variable – Siret : 452 505 035 00033 – RCS Vienne – APE 4741Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82 38 06 06038 (38) effectuée auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat » (article L.6352-12 du code du travail)